



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

10^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 18 AOÛT 2022
À LA SALLE DE GYMNASIQUE DE VIGNER

Présidence : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022	Page	2
3.	Nomination d'un.e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)	Page	2
4.	Nomination d'un.e membre de la Commission des infrastructures et espaces publics en remplacement de Mme Anne-Claude Cosandey (PS), démissionnaire	Page	2
5.	Nomination d'un.e membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Anne-Claude Cosandey (PS), démissionnaire	Page	3
6.	Nomination d'un.e délégué.e au Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois en remplacement de Mme Nathalie Müller (PS), démissionnaire	Page	3
7.	Nomination d'un.e délégué.e au Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Nathalie Müller (PS), démissionnaire	Page	3
8.	Demande de crédit d'engagement de CHF 566'000.00 pour le Projet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL); rapport à l'appui	Pages	3-9
9.	Fusion : point de situation	Pages	9-10
10.	Communications du Conseil communal	Pages	10-13
11.	Motions et propositions	Page	13
12.	Interpellations et questions	Pages	13-17

Date	Statut	Commentaires
23.08.2022	Version provisoire pour approbation	
	Version définitive	

La Présidente

Il est 19h30, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

La **Présidente** donne la parole à M. Nicolas Droz, secrétaire-adjoint, qu'elle remercie d'ores et déjà de son travail.

Présent.e.s : 27

Excusé.e.s : Mmes Silvia Carolillo, Estelle Chalon, Ivana Marti
MM. Jean Claude Berger, Georges Bertoni, Ramadan Nrecaj, Jean-Philippe Pramil, Lorenzo Zago

En retard : Mme Andréa Sunier
MM. Rajesh Ambigapathy, Benoît Hemmer, Benjamin Jaggi, Ludovic Kuntzer

Suppléants : MM. Lionel Giron, Thomas Overstolz, Matthias Imboden

La Présidente

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et vous avez reçu un ordre du jour. J'ai reçu une modification de cet ordre du jour qui propose de reporter les points 6 et 7 à une séance ultérieure.

Cette modification appelle-t-elle des remarques ? Ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, la **Présidente** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un.e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Personne pour le moment et on reviendra vers vous lors du prochain Conseil général.

La Présidente en prend bonne note.

4. Nomination d'un.e membre de la Commission des infrastructures et espaces publics en remplacement de Mme Anne-Claude Cosandey (PS), démissionnaire

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons Mme May Rousseau.

La Présidente en prend bonne note.

5. Nomination d'un.e membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Anne-Claude Cosandey (PS), démissionnaire

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons Mme Silvia Carolillo.

La Présidente en prend bonne note.

6. Nomination d'un.e délégué.e au Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois en remplacement de Mme Nathalie Müller (PS), démissionnaire

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons M. Abraham Doblado.

La Présidente en prend bonne note.

7. Nomination d'un.e délégué.e au Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Mme Nathalie Müller (PS), démissionnaire

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons M. Abraham Doblado.

La Présidente en prend bonne note.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 566'000.00 pour le Projet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL); rapport à l'appui

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En préambule au chapitre qui nous occupe sur la demande de crédit d'engagement de CHF 566'000.00 pour le Projet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), et comme déjà transmis dans nos groupes politiques respectifs, le Conseil communal est entré en matière sur votre proposition interpartis pour une gouvernance restructurée du dossier du PAL.

Nous vous remercions de cette proposition. Nous en avons débattu ce lundi à la séance du Conseil communal, et avons fait l'exercice de nous projeter dans cette nouvelle gouvernance. Bien qu'un peu inhabituel, il nous est apparu que nous pourrions tout à fait fonctionner de cette manière sur ce dossier. Le but étant, bien entendu, d'accentuer l'implication de plusieurs conseillers communaux, d'améliorer notre travail commun, en partenariat, et le plus sereinement possible. Nous saluons également la décision de nommer une nouvelle gouvernance à la commission de la CRPAL.

Votre demande va dans le sens de ce que nous avons proposé lors de la dernière commission de la CFG, c'est-à-dire de nous engager à encadrer ce projet avec une présence plus soutenue de plusieurs conseillers communaux.

Le Conseil communal accepte donc à l'unanimité le texte de votre requête, dont je rappelle les points de réorganisation :

1. Le dossier du PAL est assigné par principe au Président du Conseil communal.
2. La mise en œuvre est ensuite déléguée au conseiller communal en charge de l'urbanisme et à son suppléant.
3. En outre, un changement de président aura lieu à la tête de la CRPAL.

Nous espérons vivement que cette organisation sera de nature à améliorer la communication tant interne qu'externe sur ce dossier.

Dès que le crédit sera voté, nous nous réunirons pour mettre en place de manière optimale cette nouvelle organisation au sein du Conseil communal. En collaboration avec la nouvelle gouvernance de la commission de la CRPAL, et pour répondre à la demande de la CFG, nous définirons et clarifierons le cahier des charges de ladite commission.

La Présidente ouvre la discussion d'entrée en matière et lit l'amendement du groupe PLR à l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 566'000.00 pour le projet de la révision du plan d'aménagement local (PAL).

Le groupe PLR demande à ce que le montant du crédit d'engagement de CHF 566'000.00 soit réduit à CHF 492'000.00.

Par voie de conséquence, l'arrêté amendé se libelle comme suit:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 492'000.00 est accordé au Conseil communal pour le projet de la révision du Plan d'aménagement local; les éventuelles subventions ne sont pas déduites du crédit sollicité.

Art. 2. À 4: inchangés

La Présidente ouvre la discussion de prise en considération de l'amendement, et demande aux partis s'ils souhaitent s'exprimer.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En ce lundi 15 août 2022, le groupe PS s'est réuni et a débattu de la demande de crédit d'engagement de CHF 566'000.00 pour le projet de la révision du PAL.

A l'instar de la CFG qui a couvert ce sujet en 2 volets, qui étaient dans un premier temps un volet technique et financier et, dans un deuxième temps, un volet de gouvernance, nous avons également tenu notre discussion en 2 temps.

Pour le volet technique et financier :

Le groupe PS salue tout d'abord la qualité et l'exhaustivité ; l'effort de vulgarisation et les explications très détaillées du rapport soumis sur des sujets qui sont relativement difficiles à comprendre et à appréhender pour des non-initiés. Il est de notre devoir d'élu de faire cet effort de compréhension et de réflexion sur le sujet, pour donner à notre exécutif un avis et une direction à suivre. Il a quand même été relevé que pour remplir à bien la mission d'inclure la population dans ce projet, il est important de continuer les efforts pour simplifier, expliquer et communiquer clairement les buts de cette révision du PAL, ainsi que les résultats des études à venir. Les séances publiques organisées par le passé, malgré leur relativement faible affluence, étaient très bien construites et informatives et nous encourageons à poursuivre sur cette voie. L'investissement est conséquent pour la Commune mais il est nécessaire, nous allons réviser, compléter et moderniser le Plan d'aménagement local (PAL) que nous avons déjà.

Le PAL est un outil important pour encadrer le développement et la transformation future de notre commune. Les enjeux sont nombreux pour guider, dans les 20 ans à venir, tous les entrepreneurs, les architectes, les particuliers, l'administration elle-même, les paysagistes, les urbanistes, les législateurs, les défenseurs de l'environnement et j'en passe. Car c'est bien toutes ces parties prenantes qui vont faire la commune de demain. Et pour garantir une harmonie et une cohérence dans le développement mais également une sécurité du droit et un respect des nombreuses règles existantes (telles que sanitaire par exemple), nous devons nous doter d'un instrument clair, qui reflète une vision responsable et ambitieuse. Un PAL n'est pas une baguette magique qui va transformer la commune du jour au lendemain, mais c'est un guide, un cadre, qui va servir à de nombreuses personnes. Il est d'autant plus important d'impliquer la population et de partager les objectifs. Comme dirait le rapport du conseil communal, il y a « un sens politique fort à donner ».

Ceci m'amène et fait la transition avec le 2^{ème} volet, qui est la gouvernance de la révision du PAL. L'équipe chargée, par notre autorité, de mener ce projet à bien, est constitué du conseil communal, de l'administration, de la CRPAL et des mandataires. Il est primordial que cette équipe travaille avec un but commun, une vision, et dans un climat de respect et de coopération. Ce n'est un secret pour personne que ces conditions n'étaient pas remplies dernièrement et que nous sommes à un moment charnière, qui nécessite que nous nous donnions les moyens de faire avancer cette révision du PAL dans la sérénité. C'est donc positivement que le groupe a pris connaissance des propositions de la CFG et de l'interpartis pour améliorer les conditions de travail de toutes les parties prenantes.

Nous souhaitons plein de succès et de plaisir à l'équipe recomposée.

Le groupe PS supporte l'ouverture des débats et soutiendra le rapport soumis à sa très large majorité.

Mme Florence Porret (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR a pris acte des éléments contraignants liés à la révision du PAL, plus particulièrement de l'obligation d'y procéder d'une part et, d'autre part, de la date butoir fixée à février 2024 pour l'adoption du PAL par le Conseil général.

Le groupe PLR veut que la commune garde la main tant sur l'ensemble des études à venir, que sur l'élaboration du PAL. C'est la raison pour laquelle il est, sur le principe, favorable à sa grande majorité au crédit d'engagement qui nous est soumis, sous réserve de l'amendement sur lequel il sera revenu plus tard.

Le groupe PLR prend acte avec satisfaction de l'activité déployée par le groupe interpartis pour trouver des solutions concernant la gouvernance du dossier du PAL. Ces dernières devraient permettre tant au Conseil communal, qu'à la commission de la révision du PAL, de travailler dans des rapports plus sereins et constructifs. Puissent les vœux exprimés par les différentes parties concernées être entendus et mis en œuvre dès à présent.

Le crédit d'engagement est conséquent. Un demi-million de francs, en tenant compte de l'amendement pour une révision qui est nécessaire et qui concerne directement les citoyennes et citoyens de Saint-Blaise. Comme l'indique le rapport, le PAL constitue la base juridique obligatoire, qui façonne le visage de la commune, assure la continuité des pratiques et permet une égalité de traitement dans les questions d'urbanisme. On parle d'une révision pour les 15-20 ans à venir. N'est-elle pas plutôt pour les 10 prochaines années, tout au plus ?

En effet, les évolutions auxquelles nous devons faire face s'amplifient et s'accroissent : évolution de la société au sens large, augmentation de la population, contrainte de nouvelles normes touchant des thèmes généraux tels que la construction, la circulation, les énergies, le climat et tant d'autres...

Il appartiendra donc au mandataire, d'ores et déjà désigné et connu par le Conseil communal, de faire preuve d'imagination pour garantir un PAL ingénieux et futuriste. L'avant-projet confié au

mandataire van de Wetering est manifestement une excellente base de travail. Il conviendra d'avoir un retour régulier et suffisamment détaillé des différentes études qui seront menées, afin que tous les acteurs concernés par la révision du PAL puissent en prendre connaissance et se déterminer en toute connaissance de cause.

Sur le plan financier, le groupe PLR soutient à sa majorité l'amendement. En effet, le crédit d'engagement mentionné dans le rapport du Conseil communal tient compte du montant de CHF 74'000.00 relatif à l'appel d'offre du projet, montant d'ores et déjà dépensé alors qu'il dépasse les compétences du Conseil communal fixées à l'article 13 du règlement communal sur les finances.

Malgré les explications fournies par le Conseil communal à la CFG pour justifier cette manière de procéder, et même si le Conseil communal se prévaut d'une transparence globale en mentionnant ce montant dans la demande de crédit, le groupe PLR estime qu'un crédit voté concerne des dépenses futures et non engagées.

Le Conseil communal pouvait faire valoir l'article 9 du règlement communal sur les finances pour demander un crédit urgent. Il ne l'a pas fait. Tant par la voie du service juridique de l'Etat, que par la voie de la CFG, le Conseil communal a été rendu attentif qu'il ne pouvait pas engager des deniers publics sans l'aval du Conseil général. Nous nous retrouvons malheureusement dans un cas de récidive, considéré comme inacceptable par le groupe PLR. Par conséquent, le montant de CHF 74'000.00 doit être sorti de la demande de crédit, laquelle doit être réduite à CHF 492'000.00.

Pour la suite du dossier, le groupe PLR demande une transparence totale sur l'utilisation du crédit. Il demande également des pointages réguliers, afin de s'assurer que le crédit voté ne soit pas dépassé ou que des mesures puissent être prises, si nécessaire, en amont.

Finalement, le groupe PLR demande une gestion consciencieuse de la réalisation du projet du PAL, tant par le Conseil communal que par les commissions concernées (notamment la CRPAL et la commission de l'urbanisme). Il demande également une gestion rigoureuse du crédit voté ce jour et que des retours réguliers soient faits à la CFG. La révision du PAL étant cruciale, il est demandé que la communication soit à la hauteur du projet et sans faille, vu les délais courts qui sont imposés.

En conclusion, le groupe PLR, à sa grande majorité, soutiendra le crédit d'engagement amendé.

Mme Corinne Engel (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Brièvement, l'Entente soutiendra également le crédit tel qu'il a été amendé aujourd'hui par le groupe PLR.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Après plus d'une année de discussion et de préparation, il est temps aujourd'hui, de voter le crédit pour la suite du projet de révision du PAL.

Le principe même du projet ne peut pas être mis en cause, car il s'agit pour les communes d'une obligation légale.

Je remercie les groupes pour l'acceptation de l'entrée en matière et l'acceptation avancée du crédit, amendé ou non.

Le Conseil communal insiste, comme il l'a toujours fait, non seulement sur la nécessité de ce projet, mais aussi sur la chance qu'il représente pour notre territoire et notre population. Nous disposons

d'un avant-projet de qualité, qui a été relevé également, qui constitue un excellent guide pour la phase à venir.

Cette vision positive, du projet n'a pas été, ou n'a été partagée que très modérément, par les commissions impliquées. C'est ainsi que nous n'avons pas réellement eu de retour sur le fond du projet (mise à part concernant la prise de position qui vient d'être faite) et en particulier sur les compléments demandés par les commissions et fournis par le Conseil communal.

La complexité et le volume de la matière ne sont qu'une excuse relative. Nous sommes tous des élus et nous devons nous donner les moyens de juger au mieux les projets que nous réalisons.

A plusieurs moments, des questions annexes et polémiques ont pris le dessus au détriment de la compréhension et de l'approfondissement du projet. C'est ainsi également que la commission d'urbanisme, intéressée au premier chef, a jugé qu'elle ne pouvait pas se prononcer sur le projet, ce que le Conseil communal regrette.

Dans ce contexte, plutôt morose pour celui qui nous concerne, et dans la même veine, le PLR propose un amendement visant à amputer le crédit du montant qui était nécessaire pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres, puis pour la procédure d'adjudication.

Je souhaiterais juste préciser les points suivants concernant cette procédure :

L'ouverture des offres a eu lieu le 23 mai, le Conseil communal n'avait pas le temps matériel pour établir une demande de crédit, entre la séance déterminante du comité d'évaluation des offres le 31 mai et le Conseil général du 23 juin. Interrompre la procédure d'adjudication pour attendre le prochain Conseil général n'était pas non plus une option pour le Conseil communal. Cela aurait reporté, une fois de plus, les délais du projet et aurait également modifié le calendrier de l'appel d'offres public, ce que ne nous voulions pas.

C'est donc dans un esprit positif et de bonne foi que les deux conseillers communaux, membres du comité d'évaluation, sont allés de l'avant avec la procédure d'adjudication. Ils l'ont fait de manière responsable, comme l'autorise le règlement, si les circonstances l'exigent, et sachant que l'information à ce sujet serait massive et complexe, comme le montre les faits suivants :

Ce crédit de CHF 74'000.00 figurait déjà dans le rapport du 1^{er} juin, remis à toutes les commissions concernées : CRPAL, CFG et CU. Il fait donc partie intégrante de la demande de crédit du PAL. Le rapport final pour la demande de crédit, que vous avez sous les yeux aujourd'hui, vous a été remis 5 semaines avant le délai usuel, en insistant sur la possibilité ainsi offerte de poser toutes les questions possibles et imaginables. Il n'y en a eu aucune. Cela m'épate toujours aujourd'hui.

Il y a eu 3 séances de la CFG, durant lesquelles toutes les questions possibles et imaginables pouvaient être posées. Lors de la séance du 7 juin, il a été décidé de ne pas parler du crédit du PAL afin de se concentrer sur les comptes. Lors de la séance du 13 juin, une question a été posée au sujet de ces coûts, à laquelle le Conseil communal a répondu. La même question a encore été posée à la séance du 8 août, à laquelle le Conseil communal a de nouveau répondu.

Par ailleurs, lors de ces 2 dernières séances, la CRPAL a demandé des précisions sur 6 points précis dans le rapport présenté aujourd'hui, le Conseil communal a répondu aux 6 points demandés. Les 2 PV des 2 dernières séances de la CRPAL, et particulièrement le dernier, confirment le bien-fondé du crédit demandé de CHF 566'000.00.

En résumé, depuis fin mai et jusqu'à ce jour, le Conseil communal n'a été averti en aucun cas du fait que sa manière d'agir, assumée et responsable, ne serait pas correcte, et que des explications supplémentaires étaient nécessaires. Et ceci, malgré toutes les opportunités que les commissions concernées, CRPAL, CFG et CU, ont eu de le faire.

Vous comprendrez que lorsque j'ai appris, soit mardi soir, que le PLR préparait l'amendement dont il est question aujourd'hui, mes bras m'en sont tombés. Je n'ai pas su s'il fallait rire ou pleurer. Je me suis dit, c'est donc ça qu'ils ont trouvé. La question est donc simple, et à laquelle je n'attends

pas de réponse, mais qui peut-être interpellera l'un ou l'autre d'entre vous : à quoi sert l'amendement proposé ? A punir le Conseil communal pour une faute qu'il n'a pas commise, pour un manque d'informations de sa part, qui au contraire ont été complètes et réitérées. Subsidiairement, l'amendement permet-il d'améliorer le projet pour la révision du PAL ? Est-il utile à son avancement, à la qualité des débats à venir, ou bien, est-il utile pour une autre chose qui nous aurait complètement échappée ?

Pour le Conseil communal, les réponses à ces questions sont claires, et nous vous invitons à reconsidérer la nécessité d'approuver cet amendement. Mais quelle que soit votre décision, sachez que je me réjouis vivement, et je pense tout le Conseil communal avec moi, de sortir de cet épisode peu intéressant et navrant. Que nous puissions enfin nous consacrer à ce projet, sur les thèmes importants qu'il représente, qui s'annonce peut-être explicite mais passionnant et utile.

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je me permets de prendre la parole en tant que président de commune.

Comme tous les collègues, je prends acte de l'amendement sur la partie appel d'offres du projet de CHF 74'000.00, comprenant l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres et l'évaluation des offres, et adjudications.

Si j'ai bien compris, le besoin des commissions et des conseillers généraux est celui de faire respecter les procédures de demandes de crédit et d'être entendus. Que le Conseil communal ne dépense pas des sommes avant que le crédit soit accordé, quitte à ce que le projet soit repoussé.

Du côté du Conseil communal, le besoin est de travailler le mieux possible, afin de faire avancer les projets. C'est dans cet état d'esprit que les montants engagés ont été projetés dans la demande de crédit globale de la révision du PAL. Et ceci, dans le respect des règles qui en font partie intégrante.

J'ai accepté que le dossier du PAL me soit à présent assigné, par principe en tant que président du Conseil communal. Mais je trouve que le signal donné par cet amendement ne m'encourage pas dans cette démarche. Je ferai mon possible pour que la suite de ce projet se passe le mieux possible, et que l'on puisse travailler sereinement, ensemble, à l'aboutissement de ce dossier.

C'est pourquoi, je vous demande de refuser cet amendement, afin de donner un signal fort de confiance à la nouvelle organisation de la gouvernance de ce projet. Et nous donner les outils adéquats pour nous acquitter correctement des tâches qui nous incombent.

Suite à la demande de M. Pierre Schmid et de M. Jérôme Vaneberg, **La Présidente** annonce une interruption de séance de 10 minutes.

La séance reprend à 20h13.

Suite à cette interruption de séance, **La Présidente** demande aux groupes s'ils souhaitent s'exprimer.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Durant cette brève interruption de séance, le groupe PS a pu discuter de la proposition d'amendement, à la lumière des éléments apportés par le Conseil communal et par l'intervention de notre collègue, conseillère générale, membre du groupe PLR.

Dans l'optique et l'envie d'apaiser les débats et d'aller dans la sérénité, la réflexion, l'échange et la communication, nous regrettons le timing avec lequel cette proposition d'amendement est faite.

Effectivement, nous avons discuté de ces points à la CFG et en interpartis, autant de plateformes qui étaient là, pour exprimer et échanger sur tous les points qui étaient nécessaires. Nous regrettons que cela n'ait pas été débattu dans ces plateformes et que cela force des discussions rapides et des interruptions de séances, choses qui pourraient être faites dans d'autres circonstances.

Nous en prenons acte et nous le regrettons. Nous continuons à penser que ce montant de CHF 74'000.00 fait partie intégrale du projet de révision du PAL et qu'il est nécessaire, dans une optique de transparence, de faire apparaître ce montant-là dans la demande de crédit.

L'amendement n'appelant plus de remarque, **La Présidente** passe au vote.

L'amendement est accepté par 14 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **La Présidente** ouvre la discussion de prise en considération de l'arrêté amendé et demande aux groupes s'ils souhaitent s'exprimer.

Ce n'est pas le cas, **La Présidente** passe à la discussion en détails des points de l'arrêté.

La Présidente

Article 1 : amendé

Articles 2, 3 et 4 : inchangés

La Présidente passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Fusion : point de situation

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La pause estivale a été courte dans le processus de fusion qui nous occupe. Début juillet, différents groupes de travail se rassemblaient encore, et la semaine dernière les travaux reprenaient déjà.

Les 4 groupes de travail participatifs ont réfléchi durant leurs premières séances aux enjeux, défis, opportunités et propositions dans les thématiques qui les occupent. Les séances de ces groupes de travail participatifs vont se poursuivre jusqu'au mois d'octobre.

Il s'agira, lors des prochaines séances, de travailler sur la priorisation des propositions et les recommandations de mise en œuvre.

Ensuite, les propositions viendront nourrir la rédaction du rapport de fusion. Ce travail commencera cet automne et sera réalisé par le comité de pilotage avec le soutien d'Objectif.ne

D'ici 3 semaines, le lancement de la recherche du nom de la nouvelle commune commencera. Je vous en avais parlé lors de notre dernière séance. Si vous avez oublié comment cela va se passer, je vous encourage à aller sur le site « fusion-baslac.ch » sous l'onglet « pourquoi une fusion » et là, vous trouverez les informations sur le processus décidé pour trouver le nouveau nom.

Le site internet continue de s'enrichir d'informations.

La rubrique « pourquoi une fusion » contient du nouveau contenu avec, par exemple, la liste des membres des groupes de travail, qui est publiée sous la question « comment ont été formés les groupes de travail ? ».

Sur cette page internet, vous avez la réponse à beaucoup de questions que peut se poser la population. Je vous encourage à y faire référence, comme source d'information et, s'il manque un aspect qui vous intéresse, vous pouvez envoyer un message en posant vos questions, vos remarques ou vos idées.

A propos d'idées, les boîtes à idées ont été placées dans les halls des 4 maisons de commune. A Saint-Blaise, celle-ci se trouve à l'entrée de l'hôtel communal.

Le Conseil communal reste à votre disposition si vous avez des questions ou remarques.

10. Communications du Conseil communal

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant la révision du PAL, nous vous informons que l'adjudication du projet a formellement abouti et qu'il n'y a eu aucun recours contre cette adjudication. Elle est bien sûr conditionnée à l'acceptation du crédit par votre autorité, ce qui est le cas depuis ce soir et sous réserve encore de l'absence de référendum.

Les mandataires sont les suivants :

- Le bureau pilote se nomme Team Plus territoire et mobilité SA de Lausanne. Il assure les prestations d'urbanisme, aménagement du territoire, architecte, architecte paysagiste et mobilité.*
- L'ingénieur d'environnement et nature est le bureau Ecoscan SA de Lausanne.*
- L'ingénieur civil est le bureau GVH SA de Saint-Blaise.*
- Le juriste est Inidem Sàrl de la Chaux-de-Fonds.*
- L'architecte du patrimoine est M. René Koelliker.*

Nous nous réjouissons déjà de pouvoir entreprendre le projet de révision du PAL avec cette nouvelle équipe, et nous espérons que la CRPAL pourra nous seconder et nous appuyer, comme l'a fait la CRPAL de la législature précédente, malgré les difficultés liées aux enjeux et à la complexité de la matière.

Concernant le collège de la Rive de l'herbe, la poursuite de la procédure de traitement du permis de construire et de l'opposition est toujours en attente du préavis du SAT. Nous vous informons que nous avons deux nouveaux acteurs qui sont entrés en discussion avec la commune afin d'occuper l'étage laissé libre par la défection de la LPNE. Nous avons reçu aujourd'hui des plans de principe élaborés par ces deux nouveaux acteurs, et nous nous en réjouissons beaucoup.

Des informations plus détaillées seront échangées avec la commission ad hoc de suivi du projet dès que la procédure aura avancé significativement.

La commission ad hoc pour l'implantation de panneaux photovoltaïques est créée, et tous les experts invités ont répondu positivement. Les membres qui composent la commission sont regroupés en 3 thèmes : politique, expert en énergie et expert en patrimoine.

Les membres de cette commission sont les suivants :

Politique :

- **M. Alain Jeanneret**, président de la commission et conseiller communal
- **M. Roland Canonica**, conseiller communal
- **Mme Véronique Flükiger**, responsable communale de l'urbanisme
- **Mme May Rousseau**, conseillère générale et membre de la commission d'urbanisme
- **M. Jean-Maurice Ducommun**, conseiller général et membre de la commission des énergies.

Experts en énergie :

- **M. Diego Fischer**, Solar and Engineering, président de COPSOL
- **M. Christian Trachsel**, ancien délégué à l'énergie pour la Ville de Neuchâtel
- **Mme Laure Emmanuelle Perret Aebi**, experte scientifique photovoltaïque et durabilité, LMNT consultancy.

Experts en patrimoine :

- **M. Denis Clerc**, ancien architecte communal de la Chaux-de-Fonds et président de patrimoine Suisse section neuchâteloise
- **M. Philippe Von Bergen**, architecte associé à GD architectes et conseiller général
- **Mme Maria Cristina Munari Probst**, architecte experte en architecture et énergie solaire et collaboratrice scientifique et chargée de cours EPFL.

La séance de démarrage aura lieu le 7 septembre prochain. La société Urbaplan a déjà commencé à récolter les données nécessaires et à débiter les études. Celle-ci assurera un appui au maître de l'ouvrage pour le suivi de la commission et pour la rédaction des livrables.

M. Marc Renaud (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Canicule :

Il a fait chaud, très chaud cet été. Le Conseil communal a activé le plan canicule au mois de juillet. Selon le protocole décidé, dont je vous avais parlé lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons envoyé une lettre avec des recommandations pratiques et adresses-ressources, à toutes les personnes de 75 ans et plus de notre commune. Cela représente l'envoi de plus de 300 lettres.

Quelques jours après la réception de cette lettre, l'administration a téléphoné (183 appels) à toutes les personnes octogénaires, nonagénaires et centenaires, afin de savoir si elles avaient besoin d'un soutien ou si elles désiraient recevoir, pendant ces périodes de haute chaleur, des appels téléphoniques réguliers ou une visite à domicile.

Quelques personnes ont opté pour des appels téléphoniques et 4 personnes ont demandé des visites à domicile

Ces visites ont été réalisées par des membres de la commission des Aînés et de soutien, que je remercie vivement pour leur implication.

Je remercie également les collaboratrices et collaborateurs de notre administration qui ont réalisé ce travail, et en particulier les appels téléphoniques.

Le retour de la population concernée par cette action est très positif, nous avons reçu beaucoup de remerciements lors des appels téléphoniques réalisés.

Santé toujours avec une info sur Pro Santé :

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons trouvé des locataires pour les locaux appartenant à Pro Santé. L'association Pro Santé dont les membres sont les 8 communes de l'Entre-deux-Lacs, est propriétaire des locaux situés à la Rue des Bourguillards en dessous de l'ancienne poste.

Les nouveaux locataires vont ouvrir un centre de bien-être et de soins thérapeutiques. Il y aura des physiothérapeutes, une nutritionniste et des coachs.

Vu la configuration du terrain et l'entrée en contre-bas, des travaux seront réalisés cet automne afin d'installer une plateforme mobile, permettant l'accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite.

Le 2 octobre prochain, aura lieu les portes-ouvertes de ce centre, toute la population y est la bienvenue.

Dernière information concernant la sécurité, le Conseil communal a décidé d'un paquet de mesures afin d'améliorer la sécurité au port et dans les zones avoisinantes, pour les utilisateurs de cette zone.

Mardi prochain sera remplacée la barrière limitant l'accès à l'allée du débarcadère, une signalétique garantissant l'accès des secours à la plage sera installée. Il y aura le remplacement d'une borne au chemin des quais, et nous allons placer une chicane sur la piste cyclable derrière la gare BLS. Cela va ralentir les usagers à vélo venant de l'ouest, et ainsi améliorer la sécurité des piétons allant à la plage ouest.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En ce qui concerne les travaux du Temple, nous sommes complètement dans les délais et nous nous réjouissons d'arriver à la fin de l'année, pour découvrir ce que sera le clocher rénové.

Pour le projet de piste cyclable entre Cornaux et Saint-Blaise, comme vous le savez, le Conseil d'Etat a ce projet-là et il est mis en consultation à partir du 9 août, pour celles et ceux qui seraient intéressés à le consulter. Il est consultable au Contrôle des habitants de la commune. Un avis paraîtra dans le Bulcom afin que les habitants puissent aller le consulter.

Concernant la liaison entre Saint-Blaise et Marin, nous sommes en attente du rapport du bureau concerné qui a été mandaté pour ce rapport-là. Nous tiendrons au courant la commission ad hoc et naturellement le Conseil général.

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Fitness Urbain et Street Workout :

Je vous rappelle le vote favorable par votre autorité du crédit en juin 2021. Grâce à cela, nous avons pu réaliser et faire aboutir la construction du nouveau fitness urbain et Street Workout de Saint-Blaise, ce mois de juillet 2022.

Les premiers retours sont très positifs, il est quotidiennement utilisé. Pour fêter et inaugurer ce nouvel espace, nous préparons l'inauguration, qui aura lieu ce mois de septembre, soit le 16, 22 ou 30 septembre 2022. La disponibilité des différents acteurs pour les démonstrations et la météo, nous dicteront la bonne date. Nous envisageons la possibilité de coupler également l'évènement avec l'apéro de fin d'été de la Commission du 3 février.

La population sera bien entendu informée par nos différents canaux de communication, Facebook, Instagram, site web, Bulcom et Némoweb. Némoweb, j'encourage à nouveau celles et ceux qui ne l'auraient pas encore téléchargé sur leurs smartphones de le faire, et ainsi être au fait de l'actualité de notre beau village.

Je vous informe encore de deux dates, l'incontournable fête du sauvetage de ce week-end, où l'on espère vous voir nombreux, et l'accueil de nos nouveaux citoyens par nos autorités, ce lundi 22 août 2022. Plus d'une centaine de citoyens se sont inscrits, environ 100 adultes et une trentaine d'enfants. Cela représente les trois années de suite où l'on n'a pas pu l'organiser.

11. Motions et propositions

Il n'y a pas de motion ni de proposition.

12. Interpellations et questions

M. Thomas Oversolz (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais savoir si, dans l'étude des risques de crues du Ruau en voie de réalisation par un bureau d'ingénieur, nous tenons compte des eaux supplémentaires en lien avec la mesure 4 du PGEE planifié. Pour rappel, la mesure 4 du PGEE prévoit que les eaux claires du haut de Saint-Blaise soient versées dans le Ruau à hauteur du chemin du Ruau, soit en haut du village. Ce qui augmente à mon avis considérablement les risques d'inondations du centre et du bas du village.

Est-ce que cet aspect va être traité dans l'étude mentionnée ?

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Naturellement, tout va être étudié. Toutes les eaux déversantes, dans le Ruau ou ailleurs, vont être étudiées et configurées dans un rapport du bureau d'ingénieur qui est aujourd'hui en cours.

Nous ne savons pas quand est-ce qu'il va être délivré, mais naturellement nous veillerons à ce que dans l'étude figure ce point-là.

Mme May Rousseau (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Tout d'abord, au nom de plusieurs parmi nous, je remercie nos autorités et celles des trois autres communes pour cette magnifique soirée du 1^{er} août 2022 sur les rives du lac, à Hauterive.

Quel plaisir et quelle bonne surprise de voir tant de gens rassemblés ce soir-là. Un succès certain pour cette première expérience collective.

Vous avez sûrement déjà pris les dispositions nécessaires pour que cela ne se reproduise pas, mais nous ne pouvons pas passer sous silence le petit hic pour certain, ou le gros couac pour d'autres, quand est arrivé le passage obligé de chanter l'hymne national !

Les paroles avaient été consciencieusement scotchées sur toutes les tables et la foule, téléphone en main, était prête !

Les questions fusent...avaient-ils répété ?

Était-ce fait exprès pour tester nos connaissances vocales ?

Sont-ils des partisans d'un certain cynisme ?

Vont-ils recommencer au début ?

Disons que, ce n'est pas cette fois-ci que nos âmes se sont attendries, mais nos cœurs pieux sont repartis joyeux.

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour ces mots d'encouragement pour cette organisation.

Sur nos Monts quand le soleil annonce un brillant réveil. En effet, le réveil n'était pas présent lors du chant de l'hymne national aux festivités du 1^{er} août 2022.

Les festivités du 1^{er} août 2022 à Hauterive ont connu un beau succès. Les habitants de nos différentes communes ont joué le jeu et sont venus en nombre, fêter ensemble ; le spectacle personnalisé de drones qui a aussi beaucoup plu.

Pour cette première édition à quatre communes, nous sommes conscients que nous avons encore des points à améliorer, dont, en effet, celui d'offrir un hymne national digne de ce nom.

En effet, un ton plus joyeux avait été choisi pour encourager les participants à chanter tous ensemble. Il s'est avéré que l'exercice n'a pas abouti de la manière espérée. Nous regrettons si des personnes se sont senties mal à l'aise, nous travaillerons l'année prochaine pour un concept plus soutenu et respectueux. Une piste possible sera d'engager un chanteur professionnel afin que, au ciel monte plus joyeux les accents d'un cœur pieu.

Je profite de cette occasion pour souligner que nous avons pu faire collaborer les différents services de nos quatre communes entre eux. Le résultat de l'exercice est encourageant et nous conforte dans notre envie et le chemin vers la fusion de nos quatre communes : Enges, Hauterive, la Tène et Saint-Blaise.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous à la Tène pour le 1^{er} août 2023.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Petit détail en lien à la vie villageoise.

Une conjonction d'évènements pourrait permettre une nouvelle synergie. Tout d'abord, il y a une canicule, qui nous espérons cessera pour laisser place à des températures plus clémentes, voire franchement plus fraîches en nous projetant en hiver.

Ensuite, il y a un club de planche à voile qui développe ses activités envers les jeunes, et ce de manière extrêmement dynamique, soit Ichthus et le NFT.

Et pour terminer, nous lisons sur le site de la commune que le réfectoire du bâtiment nautique n'est plus en location. Mélanger tout ça, et naît la question suivante :

Serait-il envisageable de permettre l'accès aux membres, aux utilisateurs du bâtiment nautique, aux WC de ce réfectoire, afin que, sortant grelottant du lac rafraîchi, nous leur épargnons la traversée vers le bâtiment de la capitainerie ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La bonne harmonie qui doit régner au port est l'une des préoccupations du Conseil communal, de l'administration communale, de la commission des ports et rives et des différents acteurs du port. Nous nous attelons à cette tâche le plus et le mieux possible afin de trouver des solutions.

Dans cette quête, et sur le sujet qui nous occupe, il a été décidé d'ajouter un verrou aux WC du bâtiment nautique, car elles devenaient des toilettes publiques; l'entretien devenait difficile pour offrir une propreté correcte aux acteurs du bâtiment nautique et aux hôtes du réfectoire. Cinq clés sont déjà à disposition du club Ichtus, qui a la charge de gérer l'accès de ses membres et toutes entités qui lui sont liées. Nous espérons ainsi améliorer l'utilisation de ces WC aux personnes concernées. Pour rappel, le club Ichtus est en charge, selon son contrat, d'entretenir lesdits WC.

Je me permets également de vous rassurer sur la location du réfectoire, qui est toujours possible. Il y a eu un petit couac sur le site. Nous en avons limité seulement l'accès, en enlevant temporairement les locations pour des fêtes privées. En effet, l'expérience montre que dans la plupart des cas, le nettoyage n'est pas suffisant pour pouvoir permettre l'accès aux prochains locataires. Nous avons d'ailleurs dû annuler ou transférer des réservations, car le lieu n'était pas en ordre, et le temps nécessaire à cette remise en ordre, insuffisant.

Nous penchons déjà sur une nouvelle organisation pour les locations, et nous adjoindrons à la réflexion M. Pierre Robert, notre nouveau garde-port, qui rejoindra l'équipe ce 1^{er} septembre.

Nous espérons avoir pu clarifier la situation, et n'hésitez pas à diffuser cette information.

Mme. Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Vendredi soir dernier, notre commune a éteint tout son éclairage public à l'occasion du projet « Perséides ». L'effet était saisissant et je remercie le Conseil communal de nous avoir fait découvrir ce que pourrait être une extinction pérenne dans un avenir que j'espère proche.

Mais là n'est pas mon propos. En effet, alors que l'éclairage public était éteint, les enseignes lumineuses et vitrines étaient, elles, d'autant plus visibles. Pour ma part, j'ai repéré en rentrant aux alentours de minuit celle du bâtiment Swisscom de la Rue de la Maigroge. On m'a rapporté que la vitrine de la pharmacie reste allumée la nuit, même lorsqu'elle n'est pas de garde. Elle était donc probablement allumée elle aussi la nuit de vendredi dernier.

Or nous avons adopté récemment un nouveau règlement de police qui prévoit à son article 4.2.3 ce qui suit :

Les enseignes lumineuses et les vitrines sont éteintes de 23h00 à 6h00, excepté pendant les heures d'exploitation.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur ce qu'il a déjà entrepris, ou ce qu'il entend entreprendre auprès des commerçants et entreprises, pour que cette règle soit appliquée ?

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En effet, le nouveau règlement de police stipule à l'article 4.2.3 : « les enseignes lumineuses et les vitrines sont éteintes de 23h à 6h excepté pendant les heures d'exploitation ».

Cette mesure a déjà été communiquée à certaines entreprises, mais il est vrai que nous devons réaliser une information plus large et veiller au respect du contenu de notre règlement de police.

Je proposerai lundi prochain à mes collègues du Conseil communal, des mesures pour remédier à cette situation.

Mme Corinne Engel (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant la piste cyclable qui doit relier Saint-Blaise à Marin, vous nous avez indiqué qu'un rapport avait été sollicité, est-ce que vous pouvez encore nous dire, plus ou moins, dans quel délai, ce rapport devrait parvenir au Conseil communal ?

Nous nous demandions aussi dans quelles mesures ce projet de piste cyclable serait intégré aux coordonnées dans le Plan d'aménagement local qui sera établi ?

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous n'avons pas de délai, nous allons prendre contact avec le bureau d'ingénieur. La discussion doit se faire entre les conseillers communaux de La Tène et de Saint-Blaise concernant ce projet commun qui touche nos deux communes, mais qui est totalement indépendant du projet du PAL.

Ce projet sera donc traité de manière indépendante.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai deux questions : la première je me fais porte-parole de mon camarade M. Jean-Claude Berger, qui ne peut malheureusement pas être là.

Suite à l'inauguration magnifique des nouveaux collègues les 4 Fantastiques, quel sera le sort des anciens containers de l'Expo02 se trouvant à l'est du collège de la Rive-de-l'Herbe, qui sont depuis longtemps dans un état déplorable semble-t-il, sans la possibilité de les restaurer, et qui ne mettent aucunement la traversée de notre commune en valeur. Quand est-ce que ceux-ci seront démontés ?

J'enchaîne avec ma deuxième question, concernant les horodateurs au parking du port. Ces horodateurs sont relativement anciens et n'acceptent que le paiement en monnaie, dans une période où le cash se fait de plus en plus rare. Preuve en est l'évolution des moyens de paiement à la Fête des Vendanges 2022. Des pistes pour le changement ou l'adaptation et la modernisation des horodateurs sont-elles étudiées par le Conseil communal, afin de faciliter le paiement et améliorer l'expérience pour les utilisateurs du parking et de nos rives ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Concernant les containers qui effectivement ne sont pas très agréables à regarder, aucune décision définitive n'a encore été prise. Il y a au moins trois pistes. La première est de les débarrasser tout simplement, cela se fera dans le cadre des travaux de la Rive-de-l'Herbe. La deuxième piste est de les céder. En effet, nous avons eu quelques entités qui se sont intéressées à réutiliser ces containers. Et la troisième piste est que, nous pensons que ce n'est pas exclu d'en faire éventuellement quelque chose. Nous discutons au sein du Conseil communal pour voir si l'option, par exemple, d'une réhabilitation le meilleur marché possible, pourrait être intéressante pour certaines sociétés locales et pour certaines activités des sociétés locales ou régionales.

Il faut noter encore que ces containers sont encore utilisés actuellement. Notamment par le Jodler Club de Saint-Blaise.

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En effet, les modes de paiement au parking du port ne sont plus en adéquation avec les pratiques actuelles.

Cet été, nous avons eu une séance afin d'étudier les différentes possibilités d'amélioration. La piste consistant à améliorer les performances des horodateurs actuels installés n'a pas été retenue pour des questions de coûts.

Il y a donc plusieurs variantes à étudier, dont celle d'accéder au parking par portail d'entrée (avec une barrière) et en prenant un ticket.

Nous devons encore étudier la question. Mais il est clair que la solution qui sera retenue par le Conseil communal apportera la possibilité de paiement via les applications usuelles, par carte ou Twint.

La Présidente clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 22 septembre prochain à 20h00.

La séance est levée à 20h48.

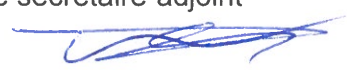
AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente

le secrétaire-adjoint



Pascale Giron-Lanctuit



Nicolas Droz

Note d'après séance : par manque de documents permettant la bonne tenue de rapports émanant du Conseil communal au Conseil général, la séance du Conseil général du 22 septembre doit être annulée. Une autre séance extraordinaire est prévue le 10 novembre prochain.